

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN430

présenté par  
M. Bridey, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

A alinéa 14, après les mots : "aux seules fins de", insérer les mots : "prévenir et de".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions prévues à l'alinéa 15.